

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'héritage de Léopold II

Le bruit fait autour de l'héritage de Léopold II soulève de nouveau devant l'opinion publique, la question de la liberté absolue de tester telle qu'elle existe aux États-Unis.

Il y a des arguments très sérieux à donner pour ou contre cette thèse, en se plaçant sur le terrain de l'intérêt de la société qui doit préoccuper avant tout le législateur, car les codes sont faits en se préoccupant de la collectivité et non des cas individuels.

La famille serait-elle affaiblie et divisée si le père pouvait faire ce qu'il veut, sans aucune restriction, au préjudice de ses enfants ou de certains d'entre eux ? Quelles conséquences en résulteraient-il pour l'autorité paternelle ?

Faudrait-il redouter davantage les captations exercées sur des vieillards affaiblis par le poids des années ?

Ce sont là, parmi beaucoup d'autres, des questions troublantes, car la solution d'un tel problème ne se dégage pas par une formule algébrique.

Mais il nous semble, en tous cas, que tel n'est pas le cas pour le roi des belges. C'est de son vivant qu'il a donné à ses millions la destination que l'on sait.

Au point de vue moral, sa conduite laisse fort à désirer, mais un homme a-t-il le droit de mettre son bien en viager, ou de le jeter à l'eau si bon lui semble ?

A L'ÉTRANGER

La paix européenne. — Au Maroc

Les peuples ont tellement besoin de la paix, que l'on peut envisager, à l'heure où l'année finit, les espérances pacifiques avec plus de confiance qu'il y a quelques mois.

De quelque côté que l'on jette les yeux, on n'aperçoit aucun gouvernement manifestant des intentions belliqueuses, ni même nourrissant, à cet égard, des arrière-pensées.

Quoique le ministère autrichien ait à sa tête un homme audacieux, on se contente, à Vienne, du succès recueilli par la main-mise sur la Bosnie et sur l'Herzégovine.

Les autres puissances, y compris l'Allemagne, sont pacifiques. Cela résulte de l'apaisement dans les Balkans. Il y avait là, suivant l'expression de Bismarck, l'allumette qui pouvait amener l'incendie européen, vu l'effervescence des Serbes. La sagesse de la Russie a doucement éteint les flammes.

On peut voir, par la façon dont tournent les choses au Maroc, qu'une détente sérieuse s'est produite entre Paris et Berlin, et des symptômes nombreux attestent l'amélioration des rapports entre les Anglais et les Allemands.

Nous ne saurions oublier l'Italie, qui désire éviter tout conflit la mettant en grand embarras pour opter entre ses alliances et ses amitiés.

En résumé, sans s'abandonner à un optimisme béat, nous pouvons regarder devant nous avec l'espoir de voir durer la paix, ce qui ne veut pas dire que nous puissions impunément laisser émauser la pointe de notre épée.

Après une longue résistance, les envoyés de Moulay-Hafid se sont décidés à signer la convention exigée par le gouvernement français. Ils avaient soulevé toutes sortes de difficultés, spécialement au sujet des garanties financières que nous étions, certes, en droit de vouloir ; mais, en fin de compte, ils se sont inclinés devant la volonté énergique de M. Pichon, ministre des affaires étrangères.

C'est un succès pour notre diplomatie, dont la pénurie du trésor marocain favorisait l'action ; mais tout n'est pas fini, et nous aurions tort de faire confiance

entière à la sincérité musulmane. Les mahométans sont passés maîtres dans l'art de faire traîner les choses en longueur ; ils savent la puissance de l'inertie et la force de l'immobilité. C'est ce qui fait dire aux Turcs, et, cette vérité est attestée par le fait, qu'il faut quatre hommes pour emporter un mort.

Moulay-Hafid ratifiera-t-il la signature de ses ambassadeurs, et, s'il le fait, tiendra-t-il ses engagements ? Il est permis d'avoir des doutes à cet égard ; mais, en tous cas, nous possédons un titre qui nous permettra d'agir si on essaie de nous tromper. Sans aucun doute, la France ne se soucie pas de faire une expédition au Maroc ; mais elle en aurait le droit évident, si le sultan cherchait à se soustraire aux clauses consenties par El Mokri.

LE FURETEUR.

D'un Roi à un Autre

Le roi Albert I^{er} est donc monté sur le trône de Belgique qu'occupa jadis son grand-père.

D'aucuns prétendent qu'il n'y aura jamais s'égalé à Léopold II, son oncle et prédécesseur. D'autres affirment non moins énergiquement qu'il n'y aura pas de peine à le faire oublier.

C'est assez dire que les opinions sur le compte du souverain mort sont variées et diverses. Nous avons lu dans quelques feuilles que Léopold II fut un « grand roi ». Cela prouverait, dans tous les cas, qu'on peut être un grand roi en même temps qu'un assez « triste sire », et qu'il n'est pas indispensable d'être un homme bien estimable pour faire un excellent souverain.

J'offre à parier que les mêmes journaux qui se sont essouffés à faire l'éloge de ce Léopold II n'auraient pas eu assez d'invectives pour un ministre républicain qui se serait conduit comme le fit ce pieux monarque. Car ce « conducteur de peuple » donna au peuple d'étranges exemples. Pour le proposer à notre admiration il faut d'abord reconnaître que l'immoralité, l'égoïsme, la méchanceté et la rapacité deviennent des vertus dès qu'elles sont couronnées.

Les journaux catholiques et crucifiés — qui remettent chaque jour Jésus en croix — vont répétant que l'absence de religion conduit à la dépravation morale. Exemple : Léopold II... C'est un exemple dont on devra illustrer les catéchismes belges ! Il avait beaucoup de religion ; il en avait même tellement qu'il a pris soin de nous informer par son testament qu'il mourait dans la religion catholique. Et c'est vrai.

Aussi quand on l'a confessé avant de lui administrer les saintes huiles et qu'on lui a demandé s'il pardonnait à ses ennemis, il a pu répondre « oui ». Mais ses enfants ne sont pas ses ennemis. C'est pourquoi cet excellent catholique n'a pas « pardonné » à ses enfants, lui qui avait tant de choses à se faire pardonner. Que les noirs du Congo qu'il a martyrisés prient pour lui. Mais qu'on renonce à nous imposer une admiration quelconque pour cet homme qu'on entourait d'honneurs parce qu'il était roi et qu'on eut hésité, simple citoyen, à recevoir dans une famille honorable.

Si sévère qu'il puisse paraître ce jugement doit être tout à fait indifférent à l'ombre de Léopold II, car on nous a répété qu'il méprisait l'opinion publique. Ce n'était là qu'une manière de se rendre quitte envers elle, car l'opinion publique le lui rendait bien.

La physionomie de son successeur est bien différente de la sienne. Ou, du moins, les mêmes journaux qui nous vantaient les qualités extraordinaires de Léopold nous présentent Albert I^{er} comme son antithèse. Ce qui ne le empêche pas d'ailleurs de l'admirer tout de même !...

De cette admiration, nous pourrions faire remarquer qu'elle est au moins prématurée. Jusqu'à maintenant Albert I^{er}, héritier présomptif de la couronne belge — pour ne pas gêner le roi

en exercice — avait comme devoir absolu de ne rien dire et de ne rien faire. On affirme qu'il s'est admirablement acquitté de ce rôle.

Il est ainsi parfaitement préparé à remplir ses fonctions de roi constitutionnel qui consistent — pour ne pas gêner les ministres — à ne rien dire et à ne rien faire sans la permission du gouvernement. Il règne mais ne gouverne pas ! On nous affirme encore qu'il lui a fallu de longues études, un travail incessant et de profondes méditations pour se mettre tout à fait à la hauteur !... Mais, enfin il y est parvenu ! Allons, les bons belges ont vraiment de la chance !...

Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que le nouveau roi ne fournira pas de la copie à la presse européenne par les scandales de sa vie privée et les discordes de sa vie de famille. Dans son discours au Parlement, il a laissé entendre qu'il blâmait les abominations commises au Congo par Léopold II.

Certaines phrases, où il est question du développement de l'instruction et du progrès social, permettent de croire que le nouveau souverain s'inspirerait d'idées plus modernes que son prédécesseur. Cela fait espérer qu'Albert I^{er} ne serait pas opposé à ce que la Belgique soit gouvernée dans un sens nettement démocratique... Mais il ne faut pas se montrer exigeant et pourvu qu'un roi ne soit pas maléfaisant, il convient de se déclarer satisfait !

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 décembre 1909 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENTEL

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la révision douanière. Les articles 2 à 7 sont adoptés sans discussion.

M. Ceccaldi et plusieurs de ses collègues ont proposé l'amendement suivant : « L'industriel ou le commerçant occupant plus de 5 ouvriers, dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière, sera soumis à une taxe égale au cinquième des salaires, pour tous les ouvriers qui n'auront pas leur résidence habituelle en France. »

M. Klotz demande la disjonction.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local et continue la discussion du projet du tarif douanier.

M. Ceccaldi retirant son texte du matin, propose celui-ci :

« Tout industriel occupant plus de 5 ouvriers dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière, ces ouvriers ayant leur résidence habituelle en France, sera soumis à une taxe dont le montant et le recouvrement sont fixés par la loi des finances. »

La commission accepte ce nouveau texte.

MM. Constant, Coutant combattent cette motion qui est votée par 422 voix contre 108.

Le projet de loi est ensuite voté par 365 voix contre 142.

M. Compère-Morel présente un projet de résolution demandant la réintégration du facteur des postes révoqué Simonnet.

M. Briand dit que Simonnet a peine âgé de 22 ans a été déjà révoqué deux fois : il ne peut accepter la motion de résolution.

Par 343 voix contre 114 la motion est rejetée.

Et la séance est levée.

Séance du 30 décembre 1909

La Chambre dans sa séance du matin a voté les 17 premiers articles du budget du commerce.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Dans sa séance de l'après-midi, la Chambre a continué la discussion du budget du commerce qui a été adopté

ainsi que le budget de l'école centra'e des arts et manufactures.

Le projet de loi relatif à la perception des douzièmes provisoires est adopté par 448 voix contre 54.

M. de Villebois-Mareuil développe son interpellation sur la question des chemins de fer éthiopiens.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 435 voix contre 52.

M. Briand, président du Conseil donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1909.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 29 décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat reprend le projet de constitution d'une Université à Alger.

M. Bienvenu-Martin soutient le projet et M. Peytral demande que l'École de médecine de Marseille soit transformée en Faculté.

M. Doumergue fait observer que les Facultés ne peuvent être créées que par des lois.

M. Flaisièrès appuie la demande de M. Peytral, et M. Aubry le projet d'une Université algérienne.

Après les observations de MM. Monis, Delahaye, Cazeneuve, Bienvenu-Martin, le projet est adopté.

Le Sénat reprend l'examen du projet de loi sur les retraites ouvrières.

M. Cuvinois, rapporteur, donne lecture d'un nouvel article 3 qui a trait au mode de paiement des versements patronaux.

Puis il demande le renvoi de la discussion jusqu'après la rentrée de janvier.

M. Viviani combat cette demande qu'appuient MM. Touron et Bérenger.

Le renvoi à janvier est repoussé par 176 voix contre 80.

Et la séance est levée.

Séance du 30 décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat vote le projet de budget de l'Algérie voté par la Chambre et aborde l'examen des crédits supplémentaires votés par la Chambre.

M. Riou proteste contre l'augmentation des crédits supplémentaires mais ces crédits sont votés.

Le Sénat voté le projet des douzièmes provisoires.

Puis lecture du décret de clôture de la session de 1909 est donnée.

Et la séance est levée.

LE PRESSEMENT

Ceci se passait en 1875, à l'Opéra-Comique.

Mlle Galli-Marie jouait « Carmen ». Tout le monde connaît la scène où Carmen consulte son jeu de carte, en bonne Catalane, pour savoir l'avenir.

On raconte qu'un soir, la charmante actrice ressentit une impression étrange, indéfinissable, en lisant dans son jeu des présages de mort. Elle voulut réagir ; ne fallait-il pas chanter.

Cependant, son cœur battait. Il lui semblait qu'un grand malheur était dans l'air. Rentrée dans la coulisse, elle s'évanouit.

Le lendemain matin, on apprenait que Georges Gizet était mort dans la nuit, en pleine gloire et en pleine jeunesse.

L'Opéra-Comique fit relâche le jour des funérailles du pauvre grand artiste, et le lendemain on redonna « Carmen ».

Le sixième centenaire de l'horloge

C'est en 1309 que la première horloge qu'ait connue le monde fut placée à la tour de San-Eustorgio, à Milan.

L'étonnement et l'admiration manifestés par le peuple furent immenses.

En 1344, l'horloge installée à la Tour du palais des Seigneurs, à Padoue, attire de toutes parts les curieux, qui voulaient contempler cette merveille.

Ce chef-d'œuvre de mécanisme marqua, en effet, outre les heures, le cours du soleil, les révolutions des

planètes, les éclipses de lune, les mois et les fêtes de l'année.

En 1380 seulement apparut la montre de poche.

Dès 1430, le conseiller milanais Andrea Alciato possédait un réveil-matin que les contemporains considéraient comme un instrument prodigieux. Les chroniqueurs le dépeignent en détail et font remarquer avec stupéfaction que, le lendemain du jour où il a été remonté, la sonnerie se produit et qu'en même temps une petite bougie est allumée automatiquement.

Ensuite, l'horloge ne fit plus guère de progrès avant 1740, époque à laquelle Graham construisit le chronomètre qui donnait les tiers de seconde.

La taille des soldats allemands

Il ressort de rapports militaires allemands établis récemment, que l'Alsacien est le plus grand de tous les soldats de l'Allemagne du Sud.

La taille moyenne du soldat du Palatinat n'est que de 1 m. 66 c. 7 m. ; celle d'un Bavaïrois du Sud est de 1 m. 66 c. 85 m. ; celle d'un Wurtembergeois, de 1 m. 67 c. 26 m. ; celle d'un Hessois, de 1 m. 67 c. 60 m. ; celle d'un Badois, de 1 m. 67 c. 60 m. La taille moyenne de l'Alsacien atteint 1 m. 67 c. 78 m.

L'Alsacien dépasse ainsi le Posnanien qui ne mesure que 1 m. 67 c. 43 m., et le Silésien (1 m. 67 c. 24 m.).

Les plus grands soldats de toute l'Allemagne se trouvent dans le grand duché d'Oldenbourg, où la taille moyenne atteint 1 m. 69 c. 24 m.

Les Alsaciens occupent le second rang pour la taille, comparés à tous les autres soldats de l'Empire.

INFORMATIONS

Au Maroc

Un Professeur de la Sorbonne molesté

M. Gentil, professeur à la Sorbonne, se rendait à Aghadir, chargé d'une mission géologique. Il était porteur de lettres officielles du sultan l'accréditant auprès du caïd d'Aghadir et le recommandant à son bon accueil.

Mais celui-ci, qui a déjà eu l'occasion de manifester sa xénophobie en empêchant les marins français de descendre à terre, refusa de recevoir M. Gentil, et lui intima l'ordre d'avoir à quitter la région au plus tôt.

M. Gentil vient de rentrer à Tanger, où il a saisi la légation de France de l'incident. L'attitude du caïd d'Aghadir, qui malgré les ordres « apparents » du maghzen continue à agir à sa guise, est devenue parfaitement intolérable.

C'est, d'ailleurs, par le port d'Aghadir que s'exerce toute la contrebande d'armes qui approvisionne le Maroc et la Mauritanie, et telle est la véritable raison pour laquelle le caïd refuse aux navires français l'autorisation de stationner devant ce repaire de bandits.

Un combat au Tehad

Le ministre des colonies vient de recevoir un câblogramme du colonel Moll, commandant militaire du territoire du Tehad, annonçant qu'un camp de méharistes du Kanem, établi à 45 kilomètres au nord-est de Mao, a été attaqué, le 27 novembre dernier, à 3 heures du matin, par trois cents guerriers du Borkou.

Nous avons eu vingt tirailleurs tués ou disparus. Le camp a été brûlé et tous les animaux grièvement blessés ou tués.

Le lieutenant Moutot a été blessé à l'épaule gauche.

C'est un incident de notre action en Afrique sur les confins du désert où nous abritons les populations sédentaires et productrices contre les actes de brigandage des nomades, et

c'est un contre-coup lointain de la prise d'Abecher, qui a rapproché le sultan déchu du Ouadaï, établi dans le Darfour des Kaons, du Tibesti et du Borkou.

Le colonel Moll a pris des mesures immédiates pour renforcer les postes du Kanem par tous les moyens disponibles. Ce renforcement, dans les limites des crédits budgétaires, se poursuivra méthodiquement afin de prévenir le retour offensif des rezzous du désert.

Les bancs et les chaises à l'église

On sait que dans beaucoup de localités, les curés et desservants ont, depuis la séparation, prétendu qu'ils pouvaient percevoir des redevances pour les bancs et chaises des églises. Voici un extrait de l'important arrêt rendu le 24 décembre 1909, par la Cour de Poitiers, qui leur dénie formellement ce droit et condamne le ministre du culte à des dommages-intérêts envers la commune :

« Attendu qu'en l'absence d'une Association régulièrement constituée et d'une déclaration faite dans les termes de l'article 9 de la loi du 2 janvier 1907, les ministres du culte auquel est affecté l'édifice ont la faculté d'y exercer leur ministère sans qu'aucun d'eux soit fondé à prétendre un droit privatif sur l'église ou sur son mobilier ; que l'abbé Bignonnet, simple occupant sans titre, n'avait pas le droit de percevoir une rétribution quelconque pour la location d'objets mobiliers, propriété de la commune ; qu'il résulte du fait de l'apposition non contestée de marques et étiquettes sur divers bancs et chaises et de la copie d'une quittance versée au débat, et dont les termes ne sont pas déniés, que se substituant à la Fabrique disparue, il a loué pour l'année les bancs et chaises ; que ces agissements ne peuvent être assimilés à la réception d'offrandes volontaires ni à une simple mesure d'ordre en vue d'une cérémonie religieuse, dit, en conséquence, que l'abbé Bignonnet sera tenu de faire disparaître toutes les marques attributives de rang et de places à la peine de 10 fr. par jour de retard ; le condamne, à raison de ces agissements, à payer à la commune de Saint-Quenne, 5 fr. à titre de dommages-intérêts ; le condamne, en outre, à l'amende et à tous les dépens de première instance et d'appel. »

Petites Nouvelles

Le Président de la République vient de faire remise du reste de sa peine à Mathis, qui avait été condamné le 24 juillet dernier, pour violences et voies de fait sur la personne du chef de l'Etat.

Des services solennels ont été célébrés dans toutes les églises de Bulgarie, et des conférences ont été faites dans les écoles et universités, à l'occasion du centenaire de Gladstone, l'ancien premier ministre anglais.

Sur la côte circassienne, les magnolias, les mimosas, les violettes, les roses, les camélias, les acacias, les mandariniers, les citronniers et les orangers sont en fleurs. La température moyenne est de 16° à l'ombre et de 28° au soleil.

On vient d'arrêter en Egypte un notaire de Montbrison (Loire), nommé Recordet, qui, il y a trois mois, quitta cette ville, emportant 1 million 1/2 provenant de dépôts de clients.

À la suite de pétitions de conseils généraux et de l'interpellation de M. Allemane sur l'accaparement des phosphates, le parquet de la Seine vient d'ouvrir une instruction. L'affaire est grave, en raison de l'importance des maisons qui pourront être visées.

Le dirigeable que MM. Lebaudy frères, ont l'intention d'offrir au gouvernement s'appellera « Capitaine Marchal ».

CHRONIQUE LOCALE

Bonne Année !

Bonne année à vous tous, amis lecteurs !
Que l'année 1910 nous soit favorable et nous voit en parfaite santé jusqu'à son 365^e jour compris.

1909 n'a pas trop maltraité son monde ; ses jours se sont succédés sans trop d'a-coups : au point de vue politique, économique et social, 1909 a été convenable.
La politique extérieure n'a donné que de bons résultats. L'affaire des Balkans qui, un moment, paraissait grave de conséquences, s'est terminée à la satisfaction générale ; la question du Maroc qui a failli mettre aux prises la France et l'Allemagne a eu une solution des plus heureuses, et l'alliance russo-italienne, après l'entrevue de Racconigi, a consolidé encore plus la paix européenne.

Au point de vue économique, notre pays a vu son commerce augmenter d'un milliard sur l'année 1908, ce qui prouve, en dépit des pessimistes, que la France n'est pas à son déclin.

Si nous examinons la situation au point de vue politique, l'œuvre accomplie n'est pas négligeable.

La loi du bien de famille, la révision des tarifs douaniers qui vient d'être votée par la Chambre ne sont pas sans intérêts pour l'agriculture, le commerce, l'industrie.

La réforme fiscale, les retraites ouvrières, sont à la veille d'être appliquées, réformes urgentes, populaires dont la réalisation ne pouvait être faite que par un gouvernement républicain.

Et tout cela s'est fait en dépit des adversaires qui font tout pour empêcher la réalisation des réformes démocratiques.

Car 1909 a vu aussi se dérouler de nombreuses manifestations organisées par les adversaires de la République.

Nous serions incomplet, si en effet, nous ne mentionnions pas que 1909 a vu la création de la grande Armée, nous voulons dire de la bande des camelots du Roy, et de l'organisation de la lutte contre la laïque par les évêques.

Mais contre l'œuvre accomplie par la République qui tous les jours poursuit sa marche vers le progrès social qu'aucune réaction, encore moins celle des évêques, n'est aujourd'hui capable d'arrêter, que peuvent les manifestations ridicules de quelques individualités inspirées par une haine violente et par un egoïsme outré.

L'année 1909 a été bonne : que l'année 1910 soit meilleure.

C'est le vœu que nous faisons, pour vous tous, amis lecteurs du Journal du Lot !

LOUIS BONNET.

A LA CHAMBRE

Voici le texte de l'amendement présenté par M. de Monzie député, au projet de loi portant fixation au budget général de l'exercice 1910.

Article premier

A partir du premier juillet 1910, tout achat ou vente de marchandises, à terme ou à livrer, traité aux conditions des règlements et usages établis dans les Bourses de commerce, sera constaté par un bordereau soumis à un droit de timbre dont la quotité est fixée à dix centimes (0 fr. 10) par mille francs ou fraction de mille francs du montant de l'opération calculé le prix unitaire convenu.

Ce droit est réduit de moitié pour les opérations qui se résoudront par la livraison effective des marchandises.

Il n'est pas soumis aux décimes.

Art. 2.

Les courtiers assermentés et toute personne faisant commerce habituel, pour son compte ou pour le compte d'autrui, de négociations de marchandises visées dans l'article précédent, seront tenus personnellement d'acquiescer les droits établis par cet article, à défaut de justifier du paiement de ces droits par leur contre-partie et sauf leur recours contre celle-ci, si elle n'est pas assujettie à la déclaration prescrite par l'article suivant.

La réduction, consentie sur les opérations donnant lieu à la livraison effective des marchandises, reste subordonnée à la justification de cette livraison, qui pourra être faite soit par la représentation des filières arrêtées, soit à défaut par tous autres documents suivant les formes et conditions qui seront prescrites par le règlement d'administration publique dont il sera question dans l'article ci-après.

Art. 3.

Les personnes désignées par l'article précédent sont tenues de faire une déclaration préalable à l'administration de l'enregistrement. Celles qui exerceront au moment de la mise en vigueur de la présente loi auront un

délai d'un mois pour l'accomplissement de cette formalité.

Les mêmes personnes doivent tenir un répertoire ou livre d'achats et ventes, visé et paraphé conformément à l'article 11 du Code de commerce, sur lequel elles inscriront chaque opération, jour par jour, sans blanc ni interligne et par ordre de numéros.

Ce répertoire sera communiqué à toute réquisition aux agents de l'Administration, sous les peines édictées par l'article 5 ci-après.

Art. 4.

La perception des droits s'effectue au vu d'extraits du répertoire, déposés périodiquement au bureau désigné par l'Administration et ne mentionnant, indépendamment du numéro du répertoire, que la date, la nature et le montant des opérations.

Pour l'exercice de son contrôle, l'Administration aura toujours le droit de se faire représenter le répertoire de même que les filières créées, endossées ou arrêtées par les assujettis.

Art. 5.

Toute inexactitude ou omission, constatée tant au répertoire qu'à l'extrait prévu par l'article précédent, est punie d'une amende dont le montant sera égal à cinq pour cent du prix total de la négociation, sur laquelle aura porté l'inexactitude ou l'omission, sans pouvoir être inférieur à cinq cents francs. Tout autre infraction, tant aux dispositions qui précèdent qu'à celles du règlement d'administration publique prévu par l'article 7 ci-après, est punie d'une amende de cent à mille francs.

Art. 6.

L'action de l'Administration pour le recouvrement des droits et amendes est prescrite par un délai de deux ans à compter du jour de la négociation ou de l'infraction commise.

Art. 7.

Un règlement d'administration publique déterminera les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente loi.

A la suite de la proposition de M. de Monzie, les journaux publient la note suivante :

Le Syndicat général des grains, graines, farines, huiles, sucres et alcools, à la Bourse du commerce de Paris, vient d'adresser aux pouvoirs publics une protestation motivée contre l'amendement de M. de Monzie, député, tendant à frapper d'un droit de timbre les marchés à terme et généralement contre tout impôt quelconque sur les marchés à terme ou à livrer.

La défense paysanne

Les membres du groupe républicain de défense paysanne, au nombre de vingt-huit, ont voté, l'ordre du jour suivant :

« Le groupe républicain de défense paysanne, décide de reprendre devant la Chambre les amendements tendant à faire bénéficier des retraites ouvrières les petits métayers, fermiers et cultivateurs et déclare qu'une loi dont les masses rurales ne bénéficieraient pas, serait fatalement incomplète et ne saurait être acceptée par leurs représentants au Parlement. Parmi les députés qui ont déjà donné leur adhésion à cet ordre du jour, nous relevons les noms de MM. de Monzie, Bécays et Malvy députés du Lot.

Réceptions du jour de l'An

M. Daurensan, président du tribunal civil de Cahors, ne recevra pas à l'occasion du premier de l'An.

RÉCEPTIONS

M. de Monzie se tiendra à la disposition des électeurs le lundi 3 janvier, de 8 heures à midi et de 2 heures 1/2 à 7 heures 1/2 du soir.

Au 7^e

Parmi les officiers inscrits au tableau d'avancement pour un grade supérieur, nous relevons les officiers du 7^e dont les noms suivent :

Pour le grade de chef de bataillon, MM. Dessigny actuellement au Maroc ; Gluzet, breveté.

Compatriote

Parmi les officiers inscrits au tableau d'avancement de 1910, pour le grade de capitaine, nous relevons le nom de notre compatriote ancien élève du lycée Gambetta, M. Gaston Faure, lieutenant au 61^e d'infanterie.

Postes et Télégraphes

Par décret en date du 29 décembre, Mme Cabrie, en disponibilité, est nommée employée au bureau de Cahors.

Suppression de contrôle

Aux termes d'un arrêté du 28 décembre 1909, sont supprimés à dater du 1^{er} janvier 1910, les services de constructions et de contrôle de construction des lignes de Carsac à Gourdon, de Montauban à Brive (section de Cahors à Brives).

EXPERTS DES TABACS

Voici la liste des Experts des Tabacs pour la récolte de 1909 nommés par arrêté du 30 décembre 1909 :

1^{re} Commission

MM. Berrié, de Prayssac, chef de table. Cossé, de Meuchmont. Delpy, de Souillac. Conquet, de Tour-de-Faure (suppléant).

2^e Commission

MM. Coudere, de Cénévières, chef de table. Capmas, de Lagardelle. Francoual, de St-Sulpice. Girma, d'Arcambal (suppléant).

3^e Commission

MM. Conquet, de Larroque-des-Arcs, chef de table. Ayral, de Larnagol. Sirven, de L'Hospitalet. Pillat, de Pradines (suppléant) MAGASIN DE SOUILLAC

Commission unique

MM. Sers, de Douelle, chef de table. Moreau, de Pinsac. Gouyguou, de Strenquels. Delfau, de Sennillac (suppléant).

ATTRIBUTION DES BIENS CULTUELS

Sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, vu les propositions du préfet du Lot tendant à l'attribution des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte qui avaient leur siège dans le département du Lot, le Président de la République a signé le décret attribuant ces biens aux bureaux de bienfaisance ou aux communes ci-après désignés :

Aux bureaux de bienfaisance de : Albas, les Arques, Autoire, Beauregard, Bélaye, Belmont (Bretenoux), Bétaillé, Prudhomat, Maucoux, Cajarc, Calviac, Calvignac, Lebreil, Carennac, Castelnaud, Catus, Cazillac, Cieurac, Cuzac, Dégagnac, Duravel, Espère, Faycelles, Floirac Fontanes, Gagnac, Gigouzac, Ginouillac, Labastide-Murat Saillac, Labastide-Marnhac, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Lamothe-Cassel, Lamothe-Fénelon, Livernon, Loubressac, Marcillac, St-Géry, Vayrac, Miers, Milhac, Molières, Montcabrier, Montfaucon, Gindou, Parnac, Payrac, Pescadoires, Pontcirq, Gramat, Puybrun, Reilhaguet, Rouffilhac, Sabadel, Gignac, St-Denis-Mariel, Souillac, St-Félix, St-Jean-Lespinasse, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Martin-Laboulaye, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Toirac, Saint-Vincent-rive-d'Olt, Sainte-Croix, Sainte-Colombe, Sarrazac, Sennillac, Strenquels, Tauriac, Thédirac, Théminettes, Vairac, Vers, Viarac, Vire, St-Cirq-Lapopie.

Aux communes de : Alviac, Anglars, Anglars-Nozac, Bagat, Bergant, Biars, le Bourg, Trespoux-Rassiel, Montet et Bouxel, Bouziès, Brengues, Maxou, Cabrerets, Cahus, Caillac, Calamane, Cambayrac, Camburat, Caniac, Flaungnac, Carnac-Rouffiac, Soturac, Capdenac, Comiac, Concreux, Concots, Cours, Cressensac, Cressy, Peyrilles, Douelle, Esclauzels, Espagnac-Sainte-Eulalie, Fajoles, Fargues, Faycelles, Felzins, Flaujac, Pradines, Fontanes-Lunegarde, Fourmagnac, Frayssinhes, Girac, Glanes, Gorses, Goujounac, Gréalou, Lacam-d'Ourect, Lamatié, Laramière, Larroque-des-Arcs, Latouille-Lentillac, Lavergne, Lauzès, Léobard, Leyme, Loupiac, Meuchmont, Montanel, le Montat, Montbrun, Montgisy, le Roc, Nadillac, Padirac, Cézac, Pern, Rampoux, Lachapelle-Auzac, Rignac, Rudelle, St-Bressou, St-Caprais, St-Chamarand, St-Daunès, Valpionde, St-Hilaire-Bessonnières, Saint-Laurent, Saint-Martin-le-Redon, Saint-Pantaléon, Sainte-Alauzie, Saux Sérignac, Soulomès, Villesèque, Uzech, Valroufié, Vaylats, Lherm, Vidallac.

Théâtre de Cahors

MANON

Si les artistes de la troupe de M. Crémieux avaient quelques doutes sur les sentiments que nourrissait à leur égard le public Cadurcien, après la triomphale soirée de mardi, ils doivent être pleinement rassurés. Une salle comble et attentive, bravos répétés, rappels enthousiastes : rien n'a manqué à la fête.

Aussi bien, n'était-ce pas du Massenet qu'on nous servait ? Régal exquis et, de plus, neuf sur notre scène, et quelle œuvre de ce glorieux remueur de foules ? Manon, c'est-à-dire la pièce où est le plus manifeste peut-être le caractère essentiel de la musique du maître, cette séduction enveloppante, expression des joies les plus pures comme des ivresses les plus malsaines !

Dans le juste tribut d'éloges qui lui est dû, il serait difficile de séparer M. Lucazeau de Mlle Vassilief. Ils ont chanté Manon avec de superbes accents, et, ce qui est mieux et ne court pas les plinthes de nos scènes, avec un très beau souci d'interprétation, et ceci les a conduits à un magnifique succès dans la scène de St-Sulpice.

M. Lucazeau, particulièrement, paraît avoir trouvé dans des Grioux un rôle bien adapté à son tempérament, tant à cause des tonalités musicales que du caractère du personnage ; avec sa nature d'artiste et ses excellents moyens, il a très fortement dessiné le rôle. Mlle Vassilief a chanté le rôle très fouillé de Manon avec son soin habituel, avec toute sa grâce et son joli talent. Il n'en fallait pas plus pour déchaîner les applaudissements d'une salle enthousiaste.

M. Rose a tenu non sans souplesse le personnage difficile et assez mal défini de Lescout, chaperon et soudard, protecteur de la vertu et escroc. Avec son ampleur coutumière M. Bertram a chanté le rôle du comte des Grioux. Mme Sternel et le personnel féminin de la troupe, en coquettes et fraîches toilettes, ont convenablement tenu les rôles épisodiques de la pièce. L'orchestre, bien conduit par M. Dolne, n'a pas manqué à son devoir de se distinguer dans Manon. Tout y fut chanté avec âme : les thèmes délicats en sourdine, les phrases puissantes du 3^e acte, voire certain solo d'alto. Mais du Massenet, sans violoncelle ! Ah ! Monsieur Crémieux !

Pour le mardi 11 janvier : MIREILLE

La location est ouverte dès maintenant.

La représentation de MADAME SANS-GÈNE

qui sera donnée par la troupe CHARTIER, est fixée au vendredi 7 janvier. Nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à ne pas manquer l'occasion de voir une œuvre qui tient de la comédie, de la fantaisie, étourdissante de gaieté, d'intérêt en même temps, faite pour charmer les yeux et qui va atteindre sa millième représentation par la tournée Albert Chartier, avec les principaux interprètes qui ont laissé un inoubliable souvenir. Le plus bel éloge qu'on peut faire, c'est qu'on veut revoir Madame Sans-Gène, dans toutes les villes les recettes ces deuxième et troisième soirées dépassent les premières recettes.

Salles comblées au parterre, aux premières places et aux troisièmes, pour revoir cette pièce historique, reconstituée avec une précision et une sûreté admirables. Amusant, intéressant, tout pour passer une agréable soirée, accessible aux familles, que tout le monde peut entendre et avoir le 7 janvier.

Bureaux, 8 h. 1/4, rideau, 8 h. 3/4.

Compatriotes à Paris

Le 5^e Banquet Annuel, suivi de bal de nuit, de l'Association Lou Gorrit Del Querly, aura lieu le samedi 29 janvier 1910, à huit heures très précises du soir dans les magnifiques salons du Palais d'Orléans, 200, Avenue du Maine.

Ce banquet sera présidé par M. Albert Sarraut, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la guerre, assisté des élus de notre département.

Prix du banquet donnant droit au bal : 6 fr. enfants 3 fr. (service compris). Prix du bal : cartes prises à l'avance 1 fr. et à l'entrée 1 fr. 50. Salons de danse au son de la vielle. Le bal à grand orchestre commencera à 10 heures et demie et de superbes carnets de bal seront distribués.

Pour la bonne organisation, prière de retirer les cartes avant le 23 janvier (dernier délai).

Pour le Conseil d'administration : A. COCULA, Président.

Les Souillaguais de Paris

Les Souillaguais résidant à Paris se réuniront au banquet suivi de bal de nuit donné par les originaires de l'arrondissement de Gourdon, le 29 janvier au soir, au Palais d'Orléans, 200, avenue du Maine, sous la présidence effective de MM. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, Cocula, sénateur et Malvy, député.

Ils peuvent retirer des cartes chez leur compatriote, M. Armand Delpech, 6, rue Renouard. — Banquet et bal 6 fr., bal seul 1 fr.

Rechargements cylindrés

Opérations probables dans la semaine du 3 au 8 janvier

ROULEAU N° 1
Chemin de grande communication n° 7a, de Vers à Pélacoy. Répandage et cylindrage entre 2 k. et 2 k. 5, entre Vers et Cours.

Chemin de grande communication n° 7a, de Vers à Pélacoy. Répandage et cylindrage entre 8 k. 5 et 8 k. 9, entre Cours et St-Michel.

Chemin de grande communication n° 7, de Labastide-Murat à Lauzerte par Cahors. Répandage et cylindrage entre 13 k. et 13 k. 6, entre St-Michel et Larroque-des-Arcs.

ROULEAU N° 2

Chemin de grande communication n° 11 a, de Sauzet à la halte de Sept-

Ponts. Répandage et cylindrage entre 1 k et 1 k 600 (à Villesèque) ;
Chemin de grande communication n° 27, de Cahors à Tournon. Répandage et cylindrage entre 9 k. 5 et 10 k. (vers les Salles).

Chemin de grande communication n° 27, de Cahors à Tournon. Répandage et cylindrage entre 16 k. et 16 k. 4, entre Villesèque et Sauzet.

Chemin de grande communication n° 27, de Cahors à Tournon. Répandage et cylindrage entre 17 k. 567 et 18 k. 4, vers Sauzet.

Dressé par l'Agent-Voyer d'Arrondissement, soussigné.

Cahors, le 30 décembre 1909.
LAGARDE.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 2 JANVIER 1909

Allegro Militaire	XXX.
Propos Galants (Valse)	Kelsen
Marche des Sultanes	Allier.
Les Dragons de Villars	Maillart.
Défilé avec tambours et clairons	Farigoul.

Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 31 Décembre

Naissances

Rogon Eugène-Alphonse-Célestin, rue St-André, 6.
Miquel Irma-Déla Noëlie, aux Ramonets.
Péris Juliette-Victorine-Jeanne, rue Mascoutou, 39.
Bessou Yvette-Anne-Irma, rue Clément-Marot, 5.
Delrieu Fernand, rue Barry, 15.

Publications de mariage

Fournié Jean-Mathieu, cultivateur et Ravix Marie, s. p.
Rouquie Gabriel Gaston, monteur au chemin de fer et Rey Marguerite-Antoinette, s. p.

Décès

Blanc Germaine, s. p., épouse Sebal, 27 ans, rue de la Chanterrie.
Darbon Etienne-Alexandre, soldat au 7^e de ligne, 19 ans, célibataire, Hospice.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 2 janvier par la

Pharmacie FAYRÉT
boulevard Gambetta.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 30 décembre, 2 h. 7 s.

M. Biétry ne sera pas candidat

Une dépêche de Brest annonce que M. Biétry, député, ne se représenterait pas aux élections prochaines.

Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin. M. Pichon a communiqué la lettre des ambassadeurs marocains qui acceptent les conditions françaises, notamment l'emprunt.

A la Chambre

La Chambre, dans sa séance de ce matin, a continué la discussion du budget de l'commerce.

Elle a adopté les 16 premiers chapitres.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 31 décembre, 2 h. s.

Aviation

Maurice Farman en aéroplane a quitté Chartres ce matin à 8 heures : il est arrivé à 8 heures 50 à Orléans.

La mort du ténor Godard

Le parquet de Mons a exhumé ce matin le cadavre du ténor Godard, dont il a envoyé les viscères à Paris.

Mission en Algérie

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères a chargé M. Hubert, député des Ardennes d'une mission en Afrique sur l'indigénat.

AGENCE FOURNIER

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Femina

Sommaire du n° du 1^{er} janvier 1910

Une Rinkouse.
Madame Marconi.
« La Barricade », par Paul Bourget.
Pierre et Thérèse, par Marcel Prévost.

Le Langage des Monches, par Flossie.
Les chroniques de Femina.

La fiancée trop difficile, par Marcel Prévost.

Erennes, par M. Capus et Mme Marthe Régner.

Ce que disent les pièces, par Jane Catulle Mendès.

Chez les auteurs, par H. D.
Le mois musical, par Reynaldo Hahn.
Les Conférenciers, par Hugues Delorme.
Les Demeures du souvenir, par Daniel Lestour.

La comédie féminine.

La cour de Belgique, par Hélène Avryl.

Les miroirs infidèles.
La mode et les modes, par Marie-Anne l'Heureux.

Réception de Madame X, par Fernand Vandérem.

La grosse dame, par Henri Duvernois.
La Reine à l'ilot Ragnhild, par Selma Lagerlof.

Tournoi de Poésie 1909, par Simone d'Ax.

Entre nous.

Les Bavardages de Françoise, par Françoise.

Le Sport du patin à roulettes.

Le Bloc Notes de Femina.
Après deux ans de séparation, par H. A.

Dans l'intimité d'une grande disparue, par René Puaux.

Gilles le Ménétrier, par Jean Berthelot.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

MUSICA

Janvier 1910

M. E. Thomas Salignac dans Paillasse
Mlle Louise Grand Jean, de l'Opéra.
Chronique du mois, par Georges Pioch.
Le « Cœur du Moulin » et « Myrtil », à l'Opéra Comique, Georges Pioch.
Camille Saint-Saëns et Massenet.
« Quo Vadis » au Lyrique municipal, Félicien Grétry.

M. Déodat de Séverac.
M. Edouard Risler.

Les « Festivals Musica » du Théâtre Fémina, Raoul Brévannes.

La musique à l'étranger : Mme Lina Pavary.

Nicolas Dalayrac, par Henri de Curzon.

Mlle Jane Heuriquez, de l'Opéra.
Le Décor d'Opéra, hier et aujourd'hui, par M. D. Calvo-Cressat.

L'Opéra inconnu, Balsan de la Rouvière.

Album Musica

Invitation à la valse, Ch. de Weber.
Air de Richard Cœur de Lion, de Grétry

Quo Vadis, Jean Nougues.
Le cœur du moulin, Déodat de Séverac.

Quatrième Masurka, A. Coedès-Mongin.

A mon horloge, Alexandre Georges.
Paysage d'Alsace, Gabriel Fabre.
Légende, Ch. Lecoq.
Le Cabrettevaie, Marius Versépy.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Fermes & Châteaux

Sommaire du N° 50, 1^{er} janvier 1910

Monsieur Journu.
Chasse d'hiver au sanglier, par Unisset-Carnot.

L'Agriculture Vosgienne, par Bréti-gnière.

Un Rallye-papier à Chantilly.
Savoir acheter le bois, par M. Dom-basle.

L'Hygiène du Poulailler, par Jean Raymond.

Le Château de Savigny-sur-Orge.
Vue générale, le Parc, par B. Soyér.

La chasse de l'alouette en temps de neige.

dossiers à M. le Préfet en lui demandant de faire visiter les lieux par un inspecteur de la commission d'hygiène. Le Conseil prendra ensuite une décision conforme aux conclusions du rapport de l'inspecteur.

Une demande de M. le Préfet tendant à faire prendre en charge à la commune une somme annuelle de 50 francs, due depuis 1902 à l'Asile d'aliénés de Leyme pour le pensionnaire, religieuse dans un couvent à Toulouse, s'étant d'ailleurs chargée de solder toutes les dépenses relatives à l'entretien de son frère.

L'assemblée municipale, de concert avec un grand nombre de propriétaires et de commerçants convoqués à cet effet s'occupera ensuite de la réorganisation des foires et marchés. Après discussion, deux commissions furent nommées : l'une s'occupera spécialement du foirail aux bœufs ; l'autre du marché aux moutons et aux porcs gras.

A partir de Janvier prochain il sera attribué une prime de cinq francs à tout vendeur et à tout acheteur de bœufs.

A dater de la même époque des primes seront données aux lots d'au moins 3 moutons gras les primes seront de 15 fr. 12 fr. 10 fr. 8 fr. et 5 fr.

Enfin les éleveurs étrangers qui conduiront leurs porcs gras à la foire participant aux concours des six primes suivantes : 10 fr. 8 fr. 6 fr. 5 fr. 4 fr. et 4 fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rechargements cylindrés. — Opérations probables pendant la semaine du 2 au 8 janvier 1910 :

Cylindrage sur le chemin de grande communication n° 2 aux abords de Figeac (Aux Miaties).

Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 29 à Cayrius et sur la Route Nationale n° 140 dans la traverse de Figeac, (Boulevard Labernade).

Répandage sur le chemin de grande communication n° 19 entre 1 k. et 2 k. à Londieu.

Figeac, le 30 décembre 1909.

L'agent-voyer d'arrondissement, NIGOU.

Aynac

Dans un article tendancieux paru dans le Journal du Lot du 21 novembre, certain chroniqueur Jeantaud, abusant un peu trop de la généreuse hospitalité des colonnes de ce journal, pour déverser sur certains républicains son trop plein de fiel réactionnaire, a bien voulu nous annoncer à grand orchestre, une grande représentation théâtrale, pièce inédite et sensationnelle ; « Une pie en correctionnelle ». Nous attendions donc avec impatience le dénouement de ce drame d'opérette.

Dans la crainte d'un silence trop prolongé de la part de ce chroniqueur d'occasion, nous devons à nos lecteurs de leur apprendre que le 1^{er} acte de la pièce en question vient de se dérouler devant la justice de paix de Lacapelle-Marival, condamnant l'ami à Jeantaud à tous les frais et à 100 fr. de dommages intérêts envers la pie aux longues serres.

Inutile de vous dire que ce n'est là que le commencement de ce drame passionnel et que faute du Chroniqueur, nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'entracte qui ne sera pas moins intéressant, de même que le 2^e acte qui aura lieu incessamment.

Puybrun

Un peu de réclame S. V. P. — Notre commune a le très grand honneur de posséder un homme dont les brillantes facultés s'exercent avec succès et surtout beaucoup d'imprévu. Bien que petit, il aime par dessus tout à se faire remarquer. Que voulez-vous ? Bon sang ne peut mentir. Napoléon, même petit, reste Napoléon ; rien d'étonnant donc à ce qu'il se distingue d'une façon ou d'une autre. Celui qui disait aux séances mémorables de l'ancien conseil : nous sommes les maîtres, n'a pas digéré le fiasco des 3 et 10 mai.

Déposé, un peu trop brutalement peut-être, d'une fonction qui ouvrait de larges horizons à l'insatiable ambition de son entourage, fonction à laquelle il tenait d'autant plus que son mérite y était tout à fait étranger, notre dégonflé a trouvé son chemin de Damas, par un miracle incompris, mais non moins réel, il s'est révélé musicien.

A la Noël, donc, à l'église de notre cité, tandis que l'harmonium plaquait les accords de « Minuit Chrétiens », une voix... suave, celle d'un néophyte ému s'élevait avec l'encens et la myrrhe à tel point que les fidèles étonnés et ravis se demandaient quel était le suave interprète de ce chant solennel.... C'était Lui !!!

Loïn de notre pensée, l'intention de critiquer les manifestations des sincères croyants, trop respectueux que nous sommes de la liberté de conscience.

Il faut donc croire que le seul but de cette exhibition solennelle a été de faire de la réclame autour de sa petite, mais encombrante personne, l'espère qu'il sera satisfait, car le voile servi, et bien servi !

Il aime ça !

X.

Saint-Céré

Belle fête. — Notre société l'Union musicale a célébré la Ste-Cécile dimanche dernier. Dès 11 heures du matin brillant défilé dans les principales rues de la ville. A 4 heures, malgré la pluie, un concert a été donné sous la Halle, les morceaux ont été exécutés avec un ensemble et un goût parfaits.

A 6 heures, banquet chez M^{me} Veuve Bach. Le repas succulent a été servi avec le savoir-faire qui caractérise cette excellente maîtresse d'hôtel.

Près de 80 convives se pressent autour de M. Murat maire et conseiller général, de M. Sarciron président de la

société, de M. Rouget vice-président. M. Arcizet vice-président se fait excuser.

Au champagne, M. Sarciron remercie M. le Maire d'avoir bien voulu assister à cette réunion.

M. Murat a un mot aimable pour chacun. Il félicite M. Sarciron de son activité, fait l'éloge de la Société, en dit les rapides progrès en ces dernières années, confirmés par les nombreux succès qu'elle a remportés ; félicite M. Daval du talent avec lequel il la dirige et assure que comme par le passé, la Municipalité saura l'encourager par de nouveaux sacrifices.

M. Daval, en quelques mots pleins de tact remercie au nom des sociétaires la Municipalité, le Président, les membres honoraires.

Chansons et monologues terminent gaiement cette charmante soirée.

Réponse à M. Murat. — M. Faure nous somme par huisserie d'avoir à insérer la réponse que voici :

Le Journal du Lot reçut sans aucun retard ma réponse à votre article du 7 novembre. Il refusa et de l'insérer et de me rendre ma copie. Serait-ce par ordre ? Enfin, chacun pratique la liberté de la presse comme il le veut. Mais je n'abandonne pas ainsi le droit que je tire de la loi de répondre, qu'il le veuille ou non, dans le journal qui a produit l'attaque. Donc, muni de l'appareil judiciaire je fais sommer le directeur du Journal du Lot d'avoir à insérer dans le plus prochain numéro la réponse qui suit à vos articles des 7 novembre et 5 décembre.

loi, une parenthèse :

M. Faure se trompe : JE n'ai jamais reçu de réponse. Je n'ai donc pas eu à refuser l'insertion.

M. Faure parle en outre « d'ordre » qu'aurait reçu le Journal du Lot. Si M. Faure me connaissait mieux, il n'aurait pas avancé une pareille absurdité !...

Ceci dit, je laisse à l'honorable M. Murat, le soin de répondre aux attaques qu'on va lire ! A. C.

Les seules questions personnelles qui font l'objet de vos articles, M. Murat, ne doivent pas me faire perdre de vue que ce qui nous divise c'est la question des Tramways d'abord et des questions de principes ensuite.

Je vous ai demandé : Pourquoi voulez-vous faire substituer une autre ligne à celle de St-Céré, Latronquière, Bagnac ? Pourquoi avez-vous donné l'exemple de la désertion de l'école laïque ? Pourquoi ne voulez-vous pas payer aux instituteurs laïques l'indemnité de logement que leur donne la loi ? Pourquoi ne voulez-vous pas presider la distribution des prix de nos écoles ? Pourquoi chacun de vos actes est-il en contradiction avec le programme du parti politique dont vous vous réclamez ?

A toutes ces questions vous ne répondez rien, rien. Et vous ne pouvez rien répondre car je ne procède pas par insinuation, à la façon de Basile : je prends vos actes, entendez-vous, vos actes, je vous les jette à la face. Vous ne pouvez pas le supporter ; la vérité vous blesse et la blessure vous arrache un cri de fauve acculé.

Ah ! vous voudriez par des questions de personnes interrompre le courant de clarté et de vérité que je me suis donné la tâche de projeter sur chacun de vos actes. Vous n'y réussirez pas. Je vois le piège je saurai l'éviter ; demain je poursuivrai mon œuvre de salubrité politique et de progrès économiques.

Aujourd'hui il me plaît de montrer que votre rage impuissante vous enlève toute raison et vous fait baver le mensonge avec l'injure. Je ne trouve que ça sous la plume de l'ami qui écrit pour vous.

Et d'abord je vous prends en contradiction avec vous-même ; une première fois vous vous plaignez de mon indépendance à l'égard des puissants du jour que je ne salue pas dites-vous et vous parlez ensuite de la souplesse de mon échine. Ces deux attitudes sont contradictoires ; mais vous n'y regardez pas de si près.

Vous dites plus loin : « Vous vous vantiez dans « l'Eveil », en votre qualité de président du Comité des Tramways etc. » Je ne me suis jamais vanté de ma qualité de président du Comité pour la raison bien simple que je n'ai jamais été le président de ce Comité. Je vous mets au défi de trouver cela sous ma plume.

Vous prétez gratuitement à l'excellent M. Boyer des intentions qu'il n'a jamais eues. Et puis, pourquoi me faire un grief des intentions d'autrui ? Mais je n'ai jamais été en titre instituteur à Breteux ; j'y ai seulement fait 15 jours d'intérim ; je n'ai jamais reçu pour cela ma nomination de la préfecture et en me chargeant de ce court intérim M. l'inspecteur d'Académie m'annonça ma nomination pour St-Céré où vous me faites un grief d'avoir toujours fait le cours préparatoire. Jules Simon disait : « Je ne juge pas la valeur des hommes à l'emploi qu'ils ont, mais à la façon dont ils remplissent leur emploi. » Or, je ne remplissais pas trop mal le mien au cours préparatoire, si j'en crois le dernier rapport qui me fut remis, conformément aux règlements, par l'inspecteur primaire, pour être signé par moi avant d'être joint à mon dossier. Vous pouvez lire la phrase suivante : « M. Faure est un instituteur d'élite etc. » Je suis confus d'être obligé d'exhumer de tels documents pour vous confondre. Tenez, laissez-moi vous dire, pour en revenir à l'idée de Jules Simon, que j'estime davantage le balayeur public qui, s'acquittant en conscience de ses devoirs professionnels, contribue à la salubrité de nos rues que vous qui dans l'exercice de vos prérogatives politiques, sous couleur de radicalisme, contaminez du virus réactionnaire chacun des actes de votre administration.

Je continue à vous répondre par des faits. Je n'ai jamais cherché à me faire nommer président d'un comité socialiste, M. Murat, vous en avez menti. Ces sortes de comités n'ont pas de président ; vous

ne devriez pas ignorer cela. M. Mireux qui appartenait lui aussi au corps enseignant insista pour que j'accompagne au comité socialiste qu'il fonda à St-Céré. J'ai rencontré là de braves gens desquels je n'ai reçu que des témoignages de sympathie et vous mentez encore effrontément en leur prêtant un geste qu'ils réservaient pour vous le cas échéant.

Ensuite je me suis dit : vous improvisiez chef de musique. Je ne savais pas que l'on puisse s'improviser chef de musique ; je croyais qu'il fallait préalablement acquiescer quelques connaissances musicales. J'étais déjà chargé de l'enseignement du chant et du solfège à l'école supérieure lorsque sur les indications du directeur qui avait qualité pour juger les résultats de mon enseignement, messieurs Lherm maire et Castanié adjoint me mirent en demeure, c'est le mot, de donner les leçons de musique instrumentale. J'ai improvisé « l'Union musicale » ; j'ai aussi improvisé des concours où la société improvisée prit part à cinq épreuves pour lesquelles elle obtint quatre premiers prix et un second prix. Lisez les appréciations du jury dont fit partie M. Parès, chef de musique de la Garde et vous serez convaincu que comme improvisation c'était très bien.

J'ai comme ça improvisé de la musique pendant huit ans. Lorsque j'ai quitté l'enseignement j'ai de mon plein gré donné ma démission de chef de « l'Union musicale ».

Le distingué président de la société, M. le Dr Callé me fit connaître qu'au cours d'une réunion générale comprenant les membres du bureau et les membres exécutants on l'avait chargé, par une motion votée à l'unanimité, d'insister auprès de moi pour que je reprenne la direction de la société.

Et vous appelez cela un vote sans réplique me donnant congé ! J'ai répondu que mes nouvelles occupations ne me permettaient pas de diriger la société, que je restais démissionnaire, mais que j'assurerais le service en attendant mon remplacement. Quand je suis parti définitivement quelques mois plus tard ce fut de mon plein gré. Si seulement vous connaissiez le règlement de cette société dont vous êtes président d'honneur, vous sauriez que chef ne peut pas être placé sous la tutelle des élèves qu'il forme, qu'il dépend uniquement du Bureau de la société. Mais qu'est-ce que vous ignorez pas ?

Quant aux conspirations savamment ourdies contre M. Daval, elles n'existent que dans votre imagination. Vous ne pouvez pas citer un fait et je vous mets au défi d'en citer un seul qui justifie votre jésuitique insinuation.

Ainsi j'ai dévoilé tous vos mensonges : il ne reste de vos insinuations qu'une mauvaise querelle d'Allemand.

Vous éprouvez aussi le besoin, vous qui pavoisissez votre maison lors de la visite de l'Evêque Enard, de me reprocher d'avoir été à la messe.

Il y a peu de temps encore, alors que vous souffriez d'un mal affreux vous avez fait le vœu d'un pèlerinage à Lourdes, si vous guérissiez. Revenu à la santé, vous avez été faire vos dévotions au sanctuaire miraculeux ; vous avez eu auprès de la vierge non l'attitude d'un repentant mais celle d'un ferme pratiquant.

Oh ! vous avez soigneusement caché ce pieux exercice à vos amis ; vous leur avez parlé d'un voyage dans les Pyrénées. Maintenez vous vous montrez antireligieux. Quelle mentalité ! Tenez, avec vos attitudes multiples et contradictoires vous ne serez jamais qu'une épave flottante ballottée les remous et les rapides du torrent politique.

A. FAURE.

Directeur de « L'Eveil ».

Théâtre Moderne. — Samedi soir : Giroffé Giroffé, opérette en trois actes, musique de Lecoq. Dimanche soir : La Traviata, opéra comique en 3 actes, musique de Verdi.

A. L.

Arrondissement de Gourdon

Ginouillac

Une bonne mesure. — Un récent arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie du Lot vient d'exclure pour un mois des Ecoles de la commune les élèves qui, à l'instigation de leurs parents persisteraient dans le refus d'étudier l'Histoire dans le Manuel de M. Devinat. Nous félicitons vivement M. l'Inspecteur d'Académie de cette excellente mesure à laquelle nous applaudissons de tout cœur ; il était temps de refréner les ardeurs pas trop débordantes de nos violents cléricaux qui commençaient à triompher trop bruyamment. Cette première sanction nous satisfait vivement ; les grossières injures adressées à nos braves instituteurs doivent être sévèrement réprimées ; nous comptons sur la vigilante fermeté de M. le Procureur de la République de Gourdon pour ramener à de meilleurs sentiments les insolents et les énergumènes !

En définitive, la haineuse campagne des chevaliers de l'Eteignoir, malgré les calomnies, malgré les insultes, c'est le triomphe de l'Ecole laïque ; la réaction finit dans la ridicule et la confusion. — Que nos cléricaux en prennent leur parti ; il faut se soumettre comme il le commun des citoyens ; surtout, qu'ils n'oublient pas de remercier l'homme inspiré de l'Esprit-Saint qui les a conduits à de si beaux résultats. — Que si par hasard, ils continuent à faire chorus avec le journal des sacristies, nous serons fiers de leurs attaques inoffensives, et le silence sera notre meilleure réponse.

Nos instituteurs n'en continueront pas moins à enseigner la Vérité historique ; et, en amis de l'Ecole nous leur témoignerons plus que jamais notre sympathie.

« Les chiens ont beau aboyer, la Caravane passe ! »

Jose espérer que Jeantaud se sera aperçu que contrairement à ses prévisions, le piston du Poulet à crête rouge, n'a servi qu'à l'auteur de cette mise en scène pour entonner son mea culpa, et que sa mauvaise foi ressortissant des

divers témoignages apportés ayant été reconnue à un tel fait de déterminer M. le Juge de Paix dans la décision à prendre.

Croyez-moi Monsieur l'ironiste, tant que vous ne nous servirez que des hors-d'œuvre assaisonnés de rancunes politiques vous n'impressionnez personne ; la justice n'en continuera pas moins à faire son devoir et à rendre à chacun son dû. Il serait sans cela, trop facile à un voleur de se dire volé.

Saint-Chamarand

Comité radical socialiste. — Dimanche dernier à eu lieu, à 6 heures du soir l'Assemblée générale annuelle du Comité radical. La grande salle du château féodal, lieu habituel des réunions, était littéralement bondée. Après avoir ouvert la séance, M. Espagnat, président charge M. Auricoste, un des fondateurs, de vouloir bien faire pour lui le compte rendu moral. Avec beaucoup d'empressement, M. Auricoste prend la parole, et, dans une aimable causerie, il montre combien le Comité a rempli largement, jusqu'ici, le but pour lequel il avait été créé. Il rappelle le brillant succès obtenu aux dernières élections municipales, grâce à l'entente, à la discipline et à la fermeté des membres, et exprime le vœu qu'aux prochaines élections législatives et du Conseil d'arrondissement cette majorité s'accroisse encore.

Dans ce but, le Comité doit rester ouvert à toutes les bonnes volontés, à tous ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas et voudront collaborer à une œuvre d'émancipation sociale et d'intérêt général. Aussi demande-t-il instamment qu'on veuille bien admettre 6 nouveaux adhérents qui acceptent intégralement les statuts et désirent désormais se joindre à nous pour nous aider à remporter de nouvelles victoires républicaines. Ces adhésions sont acceptées à l'unanimité. Il souhaite alors la bienvenue aux nouveaux admis et les félicite de leur courage et de leur clairvoyance.

Après avoir rappelé les nombreuses améliorations obtenues dans l'année au point de vue communal et rendu compte de tout ce qu'avait fait à ce jour le Conseil municipal il montre la nécessité de maintenir cette organisation républicaine. D'ailleurs, son rôle restera des plus actifs.

La nouvelle municipalité républicaine étant l'émanation directe du Comité, elle a à cœur de rester en communion d'idées et en contact continu avec lui. Dans ce but elle lui rendra compte de toutes les affaires municipales, de ses projets, de ses actes et des améliorations à poursuivre dans l'intérêt général de tous.

A ce sujet, la parole est donnée à M. Vinel, Jules, conseiller municipal, qui explique la mutuelle collaboration que doivent se prêter le comité et la municipalité de manière à ce que tout se passe au grand jour et ne puisse donner prise à aucun malentendu malgré la mauvaise foi de nos adversaires. Il termine en disant que tous les membres doivent voter pour les candidats choisis ou patronnés par le comité. Ces paroles sont applaudies par tous.

M. Auricoste reprend la parole pour adresser de vifs remerciements à tous les membres pour leur dévouement à la politique radicale et leur assiduité aux réunions ; au vénérable Président pour la fermeté inébranlable de ses opinions depuis plus de 50 ans et ses conseils si judicieux ; au si dévoué secrétaire pour le lourd travail qu'il assure de si bon cœur ; enfin à l'intégré Trésorier qui met une vigilance digne d'éloges dans ses délicates fonctions. Un triple ban d'approbation est ouvert à leur intention.

M. Auricoste en profite pour demander que le même bureau soit maintenu dans ses fonctions ce qui est accepté à l'unanimité.

On s'entendit ensuite du bureau de facteur receveur et le Trésorier recueille les cotisations.

Cette première partie terminée, chacun se réunit autour d'une grande table où a lieu la dégustation des vins nouveaux récoltés par les membres, au milieu d'agapes fraternelles pendant lesquelles n'a cessé de régner la plus cordiale sympathie du meilleur augure pour l'avenir.

R. H.

Bibliographie

Le Prix du « Jeune Roman » (3,000 francs) fondé par les « Annales » vient d'être décerné pour la première fois. Un jury composé de quatorze académiciens romanciers : MM. Jean Aicard, Maurice Barrès, René Bazin, Paul Bourget, Jules Claretie, Maurice Donnay, Anatole France, Paul Hervieu, Henri Lavedan, Jules Lemaitre, Pierre Loti, Marcel Prévost, Jean Richepin, Melchior de Vogüé, l'ont attribué à M. Pierre Grasset, auteur de « Un Conte Bleu » et ont accordé l'hommage de ce prix à la mémoire de Charles Domange, jeune écrivain prématurément enlevé aux lettres. On trouvera dans le numéro de cette semaine, une étude d'Emile Faguet sur les lauréats avec une infinité d'autres articles intéressants. Dans le prochain numéro, commencera la publication, si attendue, des « Mémoires intimes inédits de Victor Hugo » œuvre capitale qui excite une universelle curiosité.

En vente partout le numéro 25 centimes.

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 15 francs pour l'Union postale. (On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste).

Le dernier numéro du « Journal de l'Université », lecture favorite des jeunes gens et des jeunes filles, contient les plus récentes conférences faites par Saint-Georges : la « Fille de Louis XVI », par G. Lenotre ; la « Renaissance de l'Art Antique », par Salomon Reinach ; les « Poètes Belges », par Ivan Giikin, et la « délicieuse causerie d'Adolphe Brissot sur les « Vieux Nœuds Français », avec la musique de ces Nœuds si merveilleusement interprétés par M^{me} Henri Lavedan.

En vente partout : 60 centimes.

La Revue Judiciaire

Revue Mensuelle à l'usage des Juristes. Réformes, Droit pratique, Comptes rendus. Sommaire du Numéro du 25 décembre 1909

Les Femmes jurés, par M^{me} Suzanne Grunberg. — A propos de l'interrogatoire du Président d'assises, par R. Rosenmark. — Les loyers d'avance, par J. Wertheimer. — Combien se plaident en France de procès par an. — Sur l'article 295 du Code civil, par Louis Sarrau. — Le Droit commercial maritime (suite), par Paul Liandrat. — A propos du rapport Bourély. — Le Tribunal de Commerce de la Seine (suite), par G. Raymond. — Les Fonds de commerce et la loi du 17 mars 1909, par Paul Gournay. — Le spiritisme à propos d'un procès récent, par Alphonse Joutet. — La force unique. — Questions pratiques : Comment un propriétaire peut saisir le mobilier d'un locataire. — Paiement du salaire des ouvriers et employés. — Les soldes de déballages de marchandises neuves et les bicyclettes d'occasion. — Un créancier peut-il se payer lui-même en enlevant la chose de son débiteur. — Pas de dépôt de marque sans dépôt d'un cliché. — Tribunal civil de la Seine (1^{re} chambre). — Affaire Dr Richelot et autres contre Union des Capitalistes. Plaidoirie de M^e Tézenas.

Directeur de la Rédaction : G. BAER, Docteur en Droit, Avocat à la Cour, 35, avenue Mac-Mahon, Paris. — Administrateur : H. FRENNELET, 60, Quai des Orfèvres. — Prix de l'abonnement : Paris et Départements : 12 fr. par an. — Etranger : 15 fr.

Envoi d'un numéro spécimen contre 1 fr. 10 en timbres-poste.

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES 9^e édition, considérablement augmentée

METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Tricot. — Crochet. — Fillet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominiature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE LA POUPÉE MODÈLE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etoffes imprimées.

Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 1^{er} Janvier Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

André Chamoux, les critiques du rationalisme. — Charles-Gustave Amiot, l'approche du soir (V). — Poumiès de la Siboutie, souvenirs d'un médecin de Paris (1789-1855), publiés par M. Joseph Durieux, 2^e partie (I). — Fernand Laudet, la Gascogne. — Jean de Fare, la Croix de Genitz. — Jean Lionnet, les Livres.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des revues françaises. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive. — Chroniques agricole et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Souvenirs d'un Médecin de Paris : Docteur Poumiès de la Siboutie. — Lecture de l'adresse de bienvenue au roi Louis-Phi-

lippe, dans la salle du trône de l'Hôtel de Ville. — La distribution, par le roi Louis-Philippe, des drapeaux à la Garde nationale. — Convoi du général Lamarque.

Les morts : Le grand duc Michel Nicolaïevitch, grand-oncle du tsar, mort à Cannes.

La mort du roi des Belges : Le roi Léopold II sur son lit de mort.

Les funérailles du roi des Belges : Le cortège dans les rues de Bruxelles. — S. M. Albert 1^{er} roi des Belges, suivant les obsèques de son oncle, le roi Léopold. — L'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, où ont été célébrées les obsèques de Léopold II. — La mission française aux obsèques du roi Léopold II. — Les missions étrangères aux obsèques du roi des Belges.

Un nouveau Règne : Entrée solennelle à Bruxelles, le 23 décembre, de S. M. Albert 1^{er}. — Entrée à Bruxelles de S. M. la reine Elisabeth.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tire chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

LE Guide 175 DES CONVENANCES par LISELOTTE

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux tiens et à ses amis.

LE GUIDE DES CONVENANCES

RENSEIGNEMENTS SUR	Pages
La Naisance.....	9 à 28
Le Baptême.....	29 à 43
L'Épousée, la 1 ^{re} Communion et l'Entrée dans le monde.....	44 à 74
Le Mariage, le Trouseau, la Cérémonie, les Noces d'anniversaire.....	75 à 126
Le jeune Ménage.....	127 à 152
La Maîtresse de Maison.....	153 à 188
Les Concerts.....	189 à 194
Les Réceptions.....	195 à 233
Les Visites.....	234 à 274
La Vie au dehors.....	275 à 305
Les Prévisions du temps.....	306 à 388
La Correspondance.....	389 à 404
Les Relations mondaines.....	405 à 413
Les Modèles de lettres à écrire en diverses circonstances de la vie.....	414 à 419
Les Morts.....	420 à 441

SE VEND PARTOUT : 4 fr. 45, broché — 1 fr. 95, relié — M. OLSOY, Editeur, 7, rue Lemaignan, PARIS. Copiedition, France, broché, contre 1 fr. 70 ; relié, contre 2 fr. 20.

PARAPLUIE REVEL

3.90-5.90-7.50-10.50-16.50

Supérieurs à l'usage

DEPOSITAIRE A CAHORS LADEVÈZE, Grand Bazar du Lot

Conseil du Docteur

Après chaque Repas prenez une

FRANCISCAINE

Jaune ou Verte

Seuls Concessionnaires : R. BACH & C^e - Cahors (Lot).

PROPRIÉTÉ à VENDRE à Terre-Rouge en terre labourable Eau, agrément et rapport

Ecrire pour visiter, à M. VIGOUROUX, pharmacien à Castelfranc.

A VENDRE POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 30 Décembre 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir	au Marché et à l'abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.466		323	0,80	0,71	0,72
Vaches.....	514	567		0,80	0,70	0,66
Taureaux.....	132			0,66	0,60	0,58
Veaux.....	1.374	1.208	70	0,96	0,92	0,82
Moutons.....	12.396					

Chemin de Fer d'Orléans

L'HIVER AUX PYRÉNÉES

Il est délivré dans toutes les gares du Réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets d'aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours, et prolongeables moyennant supplément, pour les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, St-Jean-de-Luz, etc.

Quotidiennement quatre trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau, Biarritz, composés de grandes et belles voitures à bogies et intercirculation. Trajet en 12 heures environ. Dans les trains de nuit, Wagons-Lits du dernier confortable avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10

franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

L'HIVER AUX PYRÉNÉES

(Golfe de Gascogne et Roussillon)

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse,

permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er} et 3^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 francs. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

À côté de l'Hotel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

CYCLES EN GROS ET EN DÉTAIL

PRIX SENSATIONNELS

Grandes Marques Liberator

Perfecta, Avion, Acatène Métropole

MACHINES A COUDRE — ARMES

E. JOUCLAS commissionnaire en marchandises

A GRAMAT (LOT)

AGENT RÉGIONAL DE LA BANQUE GÉNÉRALE DE

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

VENTE au comptant et à crédit de voitures automobiles et cycles de

toutes Marques. Livraison rapide. Correspondants demandés.

Aéroplanes HANRIOT et demoiselles type SANTOS-DUMONT

Envoi franco des catalogues

20 mois de crédit

ETUDE

DE

M. L. AMOUROUX

AVOUÉ LICENCIÉ

Successeur de M^{rs} DELPON et SEGUY

FIGEAC (LOT)

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE

au Tribunal de Figeac

le Vendredi 14 Janvier 1910

à 9 heures du matin

Du moulin de St-Sauvy, commune de Cahus, canton de Bretenoux et de ses dépendances. Sur la rivière « La Cère » près de la station du Port de Gagnac. Force de la chute supérieure à 100 chevaux vapeur.

L'usine incendiée il y a un an a été reconstruite en neuf, et peut s'adapter à toute autre industrie.

Mise à Prix : 3.500 fr.

S'adresser pour tous les renseignements au dit M^{rs} AMOUROUX, avoué.

Le propriétaire géant : A. COURSLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile, Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris
« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M

demeurant à _____
déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du _____

Le soussigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Rolléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS